



**Les Amis  
de la Terre**



**À l'attention de :**

Christophe de Margerie, Président-directeur général de Total S.A.  
Alain Castinel, Directeur délégué Relations avec les ONG et la Société Civile

Paris, le 15 octobre 2014

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre réponse suite à la nomination de Total aux Prix Pinocchio 2014 et vous en remercions. En effet, un des objectifs de ces prix est de faire réagir les entreprises autour des enjeux soulevés, tels que les impacts de l'extraction pétrolière et gazière au Nigéria. Suite à ce courrier, nous vous adressons à notre tour les précisions suivantes et espérons qu'elles servent à faire évoluer votre approche et vos pratiques.

**Concernant le torchage du gaz :**

Il a été interdit par une loi en 1984, puis cette interdiction a été réaffirmée par la Haute Cour fédérale de Benin City dans le cas opposant Mr. Jonah Gbemre à Shell Petroleum Development Company Nigeria Ltd, Nigeria National Petroleum Corporation (fhc/b/cs/53/05, décision du 14 novembre 2005), où elle affirme que le torchage du gaz est une « *violation flagrante des droits humains fondamentaux à la vie et à la dignité, qui incluent le droit à un environnement sain, sans poison ni pollution* ». Total, Shell et les autres compagnies pétrolières n'ont jamais tenu compte de ce jugement. Le gouvernement a ensuite tenté de mettre en œuvre des lois avec des dates limites, repoussant à d'autres échéances l'interdiction totale du torchage de gaz.

Ainsi, il relèverait de la mauvaise foi de prétendre que le torchage est légal, dès lors que la Haute Cour fédérale a explicitement affirmé que toute loi allant dans le sens de l'autorisation du torchage était inconstitutionnelle.

Nous demandons à Total de publier toute autorisation récente lui permettant à pratiquer le torchage du gaz dans le Delta du Niger dans les dix dernières années, ainsi que toute circonstance particulière qui pourrait justifier ce maintien dans l'illégalité.

Total et les autres compagnies pétrolières sur place continuent d'exercer une influence politique et économique sur l'État nigérian, par ailleurs reconnu comme un des États les plus corrompus, ce qui leur permet de continuer à opérer dans la plus grande opacité, sans être tenus responsables pour les dommages occasionnés.

**Concernant les indemnisations :**

Suite à vos premières réactions sur le texte de nomination aux Prix Pinocchio, nous avons précisé nos propos, et le texte final (le seul à avoir été rendu public le 9 octobre 2014), indique « *une partie du clan Egi a été expropriée sous la contrainte, sans que tous ne reçoivent une indemnisation* », puis concernant l'accident d'Ibewa « *Total l'a qualifié d'« accident majeur », et aurait versé des indemnités, mais dans la plus grande opacité et iniquité* ».

Le rapport de force lors de la négociation de tels contrats d'indemnisation entre une multinationale pétrolière internationale et une famille d'agriculteurs nigériens est par essence déséquilibré. Le fait que Total affirme que ces contrats ont été négociés avec leurs équipes n'est donc pas un gage de prise en compte de l'intérêt des populations.

Selon les témoignages des communautés récoltés sur le terrain, des indemnités auraient effectivement été payées, mais de façon inappropriée<sup>1</sup>, et seulement à une partie des familles affectées par vos activités. Cela

<sup>1</sup> Le fait de racheter les terres qui ont été polluées par le gaz n'indemnise en rien les populations, qui n'ont plus d'autre choix du fait de l'impossibilité de cultiver à nouveau leurs terres. De même, le fait de donner une faible indemnité

aggrave les divisions et les inégalités internes aux communautés. En absence de redistribution juste, ces mesures d'indemnisations ou de compensations, déjà insuffisantes, se révèlent totalement inefficaces.

Enfin, les standards internationaux en matière d'indemnisations justes et préalables impliquent qu'elles ne soient pas uniquement monétaires<sup>2</sup>.

Nous demandons à Total de revoir ses politiques d'indemnisation, et ses processus de consultation et négociations, avec des procédures garantissant réellement la participation de l'ensemble de la communauté.

Nous demandons à Total de nous faire parvenir un exemple de contrat d'indemnisation et de contrat d'achat de terres, signés avec les membres du peuple Egi.

### **Concernant l'accident d'Ibewa :**

Les témoignages des communautés, ainsi que des rapports sur l'accident, parlent à la fois « d'éruptions » (*blow out*) et « d'explosions » (*explosions*). Ce qui nous préoccupe est d'une part le fait qu'un tel accident ait pu survenir alors que Total dit respecter des normes de sécurité maximales, et d'autre part les conséquences néfastes qu'il a eues pour l'environnement et les communautés.

L'importante pollution de l'air provoquée par le torchage a été aggravée par l'accident d'Ibewa, causant notamment des maladies respiratoires, une détérioration de la qualité des eaux de pluie, une rapide destruction et détérioration des toits en zinc (impliquant des coûts élevés de réparation pour les familles).

Par ailleurs et surtout, cet accident a provoqué une contamination de l'eau et des sols, laissant les communautés sans terre pour leurs activités agricoles, et sans eau pour leur usage domestique. Les résultats des analyses menées par un consultant indépendant montrent par exemple la présence dans les sols d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAHs), d'hydrocarbures pétroliers (THPs) et de composés organiques volatils (VOCs), qui « *ne sont pas supposés être inhérents à l'eau potable et les sols agricoles. Leur présence indique un très haut niveau de pollution et toxicité lié au gaz* ».

Nous demandons à Total de remédier aux dommages sociaux et environnementaux causés par ses activités et en particulier l'accident d'Ibewa, et de verser des indemnisations justes et équitables à l'ensemble des familles affectées.

Concernant l'impact de l'ensemble de ses activités et la prévention de futurs accidents, nous demandons à Total de financer une étude d'impact socio-environnemental qui serait effectuée par un expert indépendant, nommé en consultation avec les communautés sur place et la société civile les représentant.

### **Concernant « l'Assemblée du Peuple Egi »**

Malgré son nom trompeur, cet organe n'est pas une assemblée élue à proprement parlé, il s'agit d'une organisation communautaire. C'est d'ailleurs ainsi que cette organisation se décrit elle-même : « *L'Assemblée du Peuple Egi est une organisation communautaire de base qui vise à promouvoir le développement économique et la bonne gouvernance avec une mission de promotion de la paix et l'unité au sein du peuple Egi, et de création d'un environnement pour une prospérité collective et durable à Egi City* ».

La représentativité de cette assemblée est mise en cause par un grand nombre de membres de la communauté, qui critiquent par ailleurs le fait que Total privilégie toujours les mêmes interlocuteurs dans les négociations et réunions, ce qui exclut des parties prenantes importantes.<sup>3</sup>

Déjà fin 2011, lors de la mission terrain des Amis de la Terre France et de leurs partenaires, des membres de la communauté critiquaient la proximité entre Total et l'Assemblée du Peuple Egi, plusieurs chefs de cette dite assemblée travaillant alors même apparemment comme consultants pour Total.

Plus récemment, en janvier 2014, un article citait le cas de sept familles affectées qui menaçaient Total de poursuites judiciaires. Là encore, elles indiquaient qu'elles n'avaient jamais mandaté l'Assemblée du Peuple Egi pour les représenter<sup>4</sup>.

---

monétaire pour ces terrains aux familles, ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins de façon pérenne.

<sup>2</sup> Elles peuvent prendre la forme par exemple de dons d'autres parcelles de terres cultivables. Elles doivent par ailleurs, pour être efficaces, être accompagnées de politiques de développement local, telles que des soutiens à l'éducation ou à l'agriculture pour les personnes ayant perdu leurs terres.

<sup>3</sup> Ainsi, selon un témoignage recueilli juste après l'accident d'Ibewa : « *Au lieu d'approcher les victimes directes de cette pollution, l'entreprise a choisi de passer par le groupe qu'ils nomment « Assemblée du Peuple Egi », qui met à bas les droits du peuple.* »

<sup>4</sup> <http://247ureports.com/?p=46163>

**Concernant la manifestation :**

La manifestation à laquelle vous faites référence n'est pas celle qui est mentionnée dans le texte de nomination des Prix Pinocchio<sup>5</sup>. Nous mentionnions ici simplement un exemple des manifestations liées aux activités de Total dans cette zone, et surtout du climat général de violence qui règne dans ces régions pétrolières : la présence de ces activités depuis des dizaines d'années a accru les conflits entre les communautés et les entreprises, ainsi que les tensions, divisions et inégalités à l'intérieur des communautés. Total semble tirer profit du fait que les communautés soient divisées pour ne pas répondre à leurs revendications.

**Concernant les emplois créés :**

Nous ne faisons pas référence à cette question dans votre nomination aux Prix Pinocchio. Cependant, il s'agit en effet d'une problématique importante liée aux activités extractives. Comme vous nous l'indiquiez vous-même lors d'une réunion récente, « *ce sont des activités très intensives en capital, qui créent très peu d'emplois* ». Le chiffre de plus de 100 emplois permanents que vous mentionnez, alors que le peuple Egi compte plus de 100 000 personnes, reflète d'ailleurs bien cette réalité. Concernant le millier de contrats de services (chauffeurs, alimentation, ouvriers, maintenance, sécurité, etc.), il s'agit d'emplois précaires et faiblement rémunérés, souvent au travers de sous-traitants, qui sont loin de respecter toutes les normes sociales et de sécurité.

Du fait de sa présence, et de l'importance des rémunérations des personnes qualifiées qui travaillent chez Total, l'agriculture et le commerce de base sont délaissés par les jeunes qui espèrent obtenir des emplois lucratifs dans le milieu pétrolier. L'analphabétisme, la violence et la destruction du lien social sont accentués du fait de l'exploitation du pétrole dans la région.

Nous espérons vivement que les éléments que nous vous communiquons dans le présent courrier vous permettront de faire évoluer votre approche de la situation et vos pratiques.

Cordialement,

**Florent Compain**  
Président  
Les Amis de la Terre France

**William Bourdon**  
Président  
Sherpa

---

<sup>5</sup> Source : <http://www.gbooza.com/group/crime/forum/topics/rivers-youths-soldiers-clash>).